

## COMMUNIQUE A LA PRESSE AGRICOLE

### Un enregistrement correct est la base de l'utilisation responsable des antibiotiques

*Leuven, le 4 mars 2021 – Le secteur agricole s'efforce, avec de nombreux partenaires, de réduire l'utilisation des antibiotiques dans les élevages. En 2018, le secteur laitier a pris l'engagement d'imposer l'enregistrement de l'utilisation des antibiotiques pour les bovins laitiers via le cahier de charges QFL. Cela a permis d'éditionner les premiers rapports de benchmarking pour les producteurs laitiers en 2020. Il est important pour les éleveurs de commenter ce rapport avec leur vétérinaire afin de mieux comprendre l'utilisation des antibiotiques enregistrés pour leur exploitation.*

#### **Ensemble vers une utilisation réduite et responsable des antibiotiques**

Les préoccupations sociétales concernant la consommation de médicaments et la résistance aux antibiotiques ont fortement augmenté au cours des 10 dernières années. La lutte contre cette résistance croissante est une priorité politique de premier ordre, tant au niveau européen que national. Les autorités veulent impliquer toutes les parties prenantes étant donné le partage de la responsabilité. C'est pourquoi, en 2016, une convention a été signée entre les ministres de la santé et de l'agriculture et les différentes parties prenantes (Organisations Agricoles, Associations vétérinaires, Industrie pharmaceutique, Association des fabricants d'aliments pour animaux, Gestionnaires de cahiers des charges et Associations de santé animale). Lors du renouvellement de la convention en 2021, [les objectifs initiaux ont été renforcés](#): par rapport aux chiffres de consommation de 2011, l'utilisation de substances antimicrobiennes devrait être réduite de 65 % d'ici 2024 afin de rejoindre ainsi la moyenne européenne actuelle qui correspond à une utilisation d'antibiotiques d'environ 50 mg/kg de biomasse.

#### **La QFL stimule l'enregistrement de l'utilisation des antibiotiques**

La QFL veut également assumer sa responsabilité sociétale et souscrit à la convention. "Les engagements de MilkBE s'inscrivent parfaitement dans nos efforts pour rendre le secteur laitier plus durable", déclare Renaat Debergh, président du GT Durabilité de MilkBE. "La société a des exigences strictes et les clients et acheteurs de l'industrie laitière s'interrogent également sur les mesures prises pour réduire l'utilisation d'antibiotiques pour les bovins laitiers." Pour concrétiser son engagement, le secteur laitier, via le cahier des charges QFL, a notamment décidé en 2018 de rendre obligatoire l'enregistrement de l'utilisation des antibiotiques en élevage laitier. Les producteurs laitiers doivent désormais être inscrits dans l'une des bases de données AB-Register (Flandre) ou Bigame (Wallonie) pour obtenir/maintenir leur certificat QFL. Pour poursuivre l'évolution positive entamée, il sera vérifié prochainement lors des audits QFL si l'information introduite par le vétérinaire a été saisie correctement dans Bigame ou AB Register. "Ce suivi contribuera à améliorer la qualité des rapports de benchmarking annuels que chaque producteur laitier recevra." souligne Alain Masure, président du groupe de travail MilkBE QFL. Mais bien sûr, le producteur laitier a aussi sa responsabilité en la matière. Il lui appartient de vérifier les enregistrements effectués pour ses animaux et de signaler de suite des fautes potentielles à son vétérinaire.

#### **Un enregistrement correct constitue la base d'un meilleur service**

"Le but de l'enregistrement des antibiotiques au niveau des vaches et des exploitations n'est pas d'interdire l'utilisation des antibiotiques, mais de parvenir à une application des antibiotiques plus raisonnée", déclare Dirk Van De Keere, président de MilkBE. Grâce au rapport de benchmarking que le producteur laitier recevra chaque année, il pourra évaluer son exploitation par rapport à celles de son environnement. Le rapport de benchmarking établit la comparaison pour les différents groupes d'âge de bovins laitiers présents. Ceci permet également d'avoir une idée sur la fréquence d'utilisations des antibiotiques critiques, c'est-à-dire des antibiotiques de dernier recours (quand la

bactérie isolée est résistante aux autres antibiotiques de première et deuxième ligne). Le rapport offre une base solide pour que l'éleveur laitier réfléchisse avec son vétérinaire à la meilleure approche sanitaire et une utilisation bien raisonnée des antibiotiques chez ses animaux. Ces trois questions peuvent guider la réflexion :

1. Les résultats sont-ils conformes aux attentes, y a-t-il des imperfections ?
2. Où est-ce que je me trouve par rapport à mes collègues ?
3. Quelles leçons puis-je tirer quant à l'approche préventive de la santé animale dans mon exploitation ?

### **Le rapport pour le secteur laitier : aperçu des tendances générales, élan pour l'approche sectorielle**

En combinant les données collectées au niveau des exploitations agricoles, l'utilisation des antibiotiques peut être cartographiée au niveau des secteurs. À la demande de la QFL, l'AMCRA établira un rapport sectoriel annuel pour les bovins laitiers. Cela permettra à terme d'avoir un aperçu unique des tendances générales de l'utilisation des antibiotiques chez les bovins laitiers et de créer ainsi une base pour des conseils et des politiques sectorielles ciblées. Un premier rapport a été présenté en 2020, couvrant l'année 2019. Étant donné que 2019 était l'année de démarrage, la première collecte de données a connu plusieurs difficultés telles qu'une participation limitée et des difficultés techniques. Toutes les parties de la chaîne et tous les partenaires se sont pleinement engagés à un bon redémarrage en 2021 afin que la prochaine analyse des données puisse produire des conclusions plus fiables.

**(Fin du communiqué de presse)**

\* \* \*

Pour de plus amples informations:

**R. Vaes**

Boerenbond

T 0497/46.00.71

[roel.vaes@boerenbond.be](mailto:roel.vaes@boerenbond.be)

**R. Debergh**

BCZ-CBL

T 0476/42.00.06

[renaat.debergh@bcz-cbl.be](mailto:renaat.debergh@bcz-cbl.be)

**A. Masure**

FWA

T 081/62.74.17

[alain.masure@fwa.be](mailto:alain.masure@fwa.be)

**H. Van Den Haute**

ABS

T 0496/49.68.95

[hendrikvdhaute@gmail.com](mailto:hendrikvdhaute@gmail.com)